



# GESTION DE PLACEMENTS ETERNA

## **Politique d'investissement responsable**

**Juillet 2024**

# 1 Aperçu

L'investissement responsable comporte l'inclusion des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection et la gestion des investissements.

Eterna Groupe Financier (EGF) est signataire des Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies (PRI) et s'engage à investir de façon responsable et soutenable, avec en tête, les impacts que ses investissements auront pour les générations futures. Cette approche d'investissement durable à long terme s'applique à tous les fonds gérés par Gestion de placements Eterna (GPE) ainsi qu'à ses activités d'opérations dans sa société mère EGF.

En tant qu'investisseur à long terme, GPE a la conviction qu'ultimement, les entreprises adoptant une approche positive au développement durable, incluant l'ensemble des critères ESG, sont susceptibles de surpasser les entreprises témoignant moins de volonté à cet égard. Par conséquent, en prenant en considération l'impact financier significatif probable sur l'horizon d'investissement de la stratégie liée aux enjeux ESG, ainsi que tous les avantages liés au développement socio-économique des collectivités, l'équipe accorde une grande importance à cet aspect dans ses prévisions financières et son analyse du rendement potentiel.

## 2 Objectifs

La présente politique vise à établir un cadre clair et flexible permettant à Gestion de Placements Eterna d'intégrer les principes de l'investissement responsable à sa gestion d'actifs en tenant compte des marchés impliqués. Elle est notamment liée à la Politique de droit de vote.

Les objectifs de GPE concernant son approche de gestion ESG sont les suivants :

- a) Explorer pleinement les questions environnementales, sociales, de santé publique, de sécurité et de gouvernance associées aux entreprises des univers d'investissement lors de l'évaluation d'opportunité de placement ;
- b) Surveiller et améliorer en continu les analyses ESG des entreprises dans lesquelles GPE investit ;
- c) Soutenir les employés de GPE en leur offrant un lieu de travail sûr et sain et en leur versant des salaires et des avantages sociaux concurrentiels ;
- d) Respecter les droits de l'homme des personnes affectées par les activités d'investissement de GPE;
- e) Fournir des informations opportunes sur les questions ESG aux clients de GPE et s'efforcer de favoriser la transparence des activités de GPE dans ce domaine.

### 3 Lignes directrices

En tant que signataire des PRI, Gestion de Placements Eterna s'engage à suivre et respecter les six principes en investissement responsable, soit :

- 1- *Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.*
- 2- *Être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'investisseurs.*
- 3- *Demander aux entités dans lesquelles GPE investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG.*
- 4- *Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.*
- 5- *Travailler ensemble pour accroître l'efficacité dans l'application des Principes.*
- 6- *Rendre compte individuellement des activités et des progrès dans l'application des Principes.*

Également, GPE adopte le cadre de référence du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) pour évaluer ses investissements en lien avec leurs secteurs d'activités.

L'implémentation de ces lignes directrices est décrite au prochain point (Approche et pratiques).

### 4 Approche et pratiques

Chez GPE, dans le cadre d'une gestion intégrée responsable, l'adoption d'une approche proactive est préférée à l'exclusion simple de titres (mis à part pour les secteurs précis mentionnés plus bas). GPE vise à investir dans des titres de qualité qui répondent aux critères ESG spécifiques des secteurs concernés, en plus d'avoir un impact positif sur la communauté et de jouer un rôle proactif auprès des entreprises dans lesquelles elle investit. L'objectif est de favoriser la détention d'entreprises qui progressent positivement dans un contexte ESG en constante évolution, et qui manifestent une conscience sociale à l'égard des enjeux spécifiques auxquels ses opérations sont confrontées.

L'approche ESG de GPE commence en excluant les titres dont le secteur d'activité principale ne cadre pas avec la Politique. Ensuite, l'équipe de recherche surveille les stratégies à l'aide de son score ESG maison et analyse chaque compagnie en profondeur au moyen de ses fiches ESG. Nous exerçons directement nos droits de vote. Finalement, GPE s'engage activement auprès des entreprises de ses portefeuilles qui affichent des lacunes à différents niveaux et exige, si nécessaire, des changements pour maintenir la

détention des titres. GPE est aussi fière de s'impliquer personnellement dans sa communauté en participant à des activités et à des forums en lien avec l'investissement responsable. Ensemble, ces étapes forment le processus complet en investissement responsable de GPE.

#### 4.1 Exclusions

GPE se réserve le droit d'exclure certaines entreprises et activités de ses portefeuilles si les exigences définies en fonction des droits applicables au Québec, au Canada ou par des conventions internationales, ne sont pas respectées.

Le comité de placement interne est chargé d'évaluer les conséquences associées à l'exclusion d'un titre avant de prendre une décision. Si les circonstances le justifient, les titres exclus pourraient être réintégrés dans les portefeuilles.

Par ailleurs, les entreprises de certains secteurs sont exclues en raison des activités principales qu'elles exercent :

*Armement* : GPE n'investit pas dans les entreprises ayant des activités liées à la production d'armes ou de dispositifs militaires interdits par les conventions internationales. Ces armes explicitement interdites comprennent les mines antipersonnel, les armes à fragments non détectables, les armes à sous-munitions, les armes incendiaires, les lasers aveuglants, les armes chimiques et les armes biologiques.

*Tabac et drogues récréatives*: GPE n'investit pas dans les entreprises ayant des activités liées à la transformation ou à la production de produits du tabac et de drogues récréatives. Ces produits peuvent entraîner des conséquences graves sur la santé des consommateurs et de leurs proches.

*Charbon thermique* : GPE n'investit pas dans les entreprises exerçant des activités en lien avec l'extraction de charbon thermique. Leurs fortes émissions de carbone sont nocives pour l'environnement.

*Divertissement pour adultes* : GPE n'investit pas dans les entreprises ayant des activités reliées à l'industrie du divertissement pour adultes dont le thème dominant est un usage sexuellement explicite. Celles-ci sont largement critiquées pour les effets néfastes qu'elles pourraient avoir sur la société dans son ensemble, telles que la promotion d'une image régressive et stéréotypée des genres, ainsi que des effets préoccupants sur la psychologie humaine et l'exploitation.

#### 4.2 Scores et fiches ESG spécifiques

L'équipe de recherche occupe un rôle clé dans la vigie des stratégies. C'est elle qui met en lumière les risques ESG des portefeuilles à l'aide de son propre score ESG et qui analyse chaque compagnie en profondeur au moyen de ses fiches ESG internes.

Le score ESG Eterna est basé sur plusieurs importantes mesures d'évaluation dans chacun des catégories analysées (environnement, social et gouvernance). On y retrouve par exemple l'intensité des gaz à effet de serre par chiffre d'affaires sous la section

Environnement, le pourcentage de femmes employées sous la section Social et l'indépendance du conseil d'administration sous la section Gouvernance, pour n'en nommer que quelques-uns. Toutes les compagnies analysées ont un résultat par section, tenant en compte de toutes les métriques utilisées. De cette façon, l'équipe de recherche est capable d'identifier les endroits où se trouvent les plus grands risques ESG de ses stratégies.

La conception et l'actualisation de fiches ESG internes pour chaque société constituent la seconde tâche de l'équipe de recherche. C'est notamment à ce moment que les lacunes détectées auparavant par le score ESG Eterna sont approfondies. Les analystes étudieront tout le matériel à leur disposition (états financiers, rapports annuels, politiques et rapports sur le développement durable, etc.) et contacteront directement les entreprises pour obtenir plus d'informations au besoin. Les catégories analysées seront basées sur les catégorisations proposées par les standards SASB. La conclusion de la recherche de chaque titre est mise sous la forme d'une page sommaire de référence qui facilite la prise de décision. Un titre pourrait être exclu des investissements si l'analyse dévoile un risque ESG jugé trop important ou si l'évolution de sa stratégie ne correspond pas à celle qui avait été annoncée.

### 4.3 Engagements actionnaires

Les dialogues avec les équipes de direction de sociétés et l'exercice des droits de vote par procuration font partie de la philosophie d'investissement fondamentale de GPE. Ainsi, l'équipe de recherche GPE prend en compte tous les facteurs, y compris les considérations ESG, qui peuvent avoir un impact significatif sur la performance d'un investissement.

L'équipe rencontre régulièrement les dirigeants des sociétés de son univers d'investissement. Lors de ces rencontres, les gestionnaires et analystes interrogent les équipes de direction sur des préoccupations qui se rapportent, entre autres, à la gouvernance de l'entreprise, la durabilité de l'entreprise, les impacts environnementaux de l'entreprise, les implications sociales des politiques adoptées par l'entreprise ainsi que d'autres questions pertinentes liées aux enjeux ESG. Ces questions font partie de l'analyse globale de l'entreprise.

GPE utilise aussi activement ses droits de vote par procuration pour appuyer les directives de sa Politique d'investissement responsable. Les principes qui orientent l'exercice de ces droits de vote sont présentés dans sa Politique de droits de vote.

## 5 Comité de supervision

Un comité d'investissement responsable interne, dirigé par le Directeur de la recherche de GPE, supervise l'application de la politique en investissement responsable et son suivi. Le comité compte aussi un membre externe de la firme SMS, une firme spécialisée en investissement durable et d'impact. Le comité s'assure que chaque investissement a

couvert les éléments essentiels d'une approche en développement durable, en lien avec les principaux critères ESG, et que l'évaluation des entreprises reflète les conclusions de cette analyse. Une rencontre trimestrielle est prévue à cet effet et un procès-verbal est rapporté après chaque réunion par le secrétaire du comité.

D'autre part, certaines questions ESG peuvent être plus efficacement traitées par le biais de réglementations et de politiques proposées par les divers niveaux de gouvernement. GPE s'engage à faire part de ses opinions dans les domaines où elle estime posséder une expertise ou une compréhension unique susceptible d'aider à l'élaboration de politiques publiques.

L'équipe de conformité de GPE s'assure également, de façon ponctuelle, que les grandes lignes de la politique soient appliquées de façon conforme.